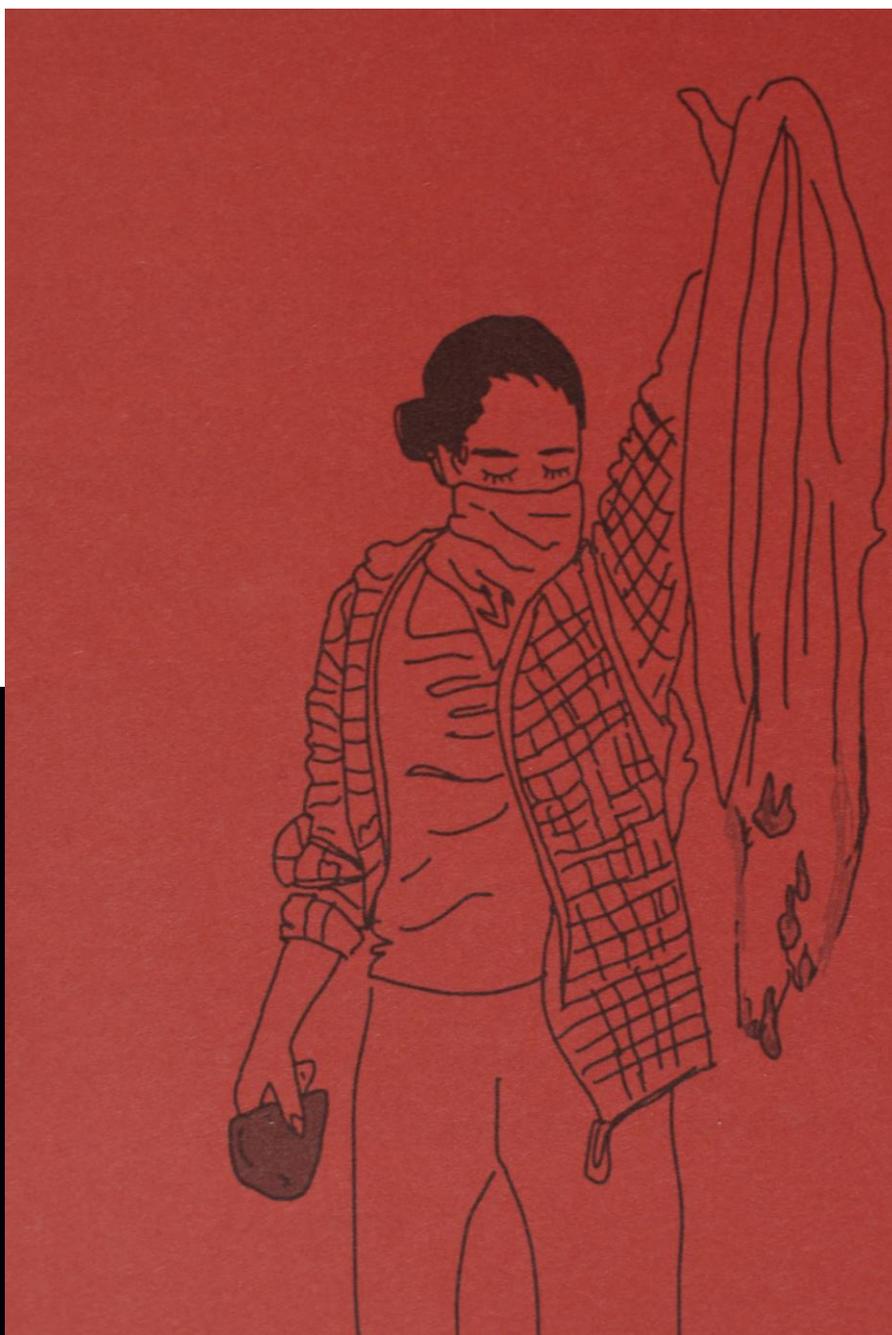




Journée de formation
Droit des étrangers
FEMMES & MIGRATION

VENDREDI 17 MAI 2024

Maison de l'avocat, salle Haddad
51 rue Grignan - 13006 Marseille



RENSEIGNEMENTS ET INFORMATIONS

Syndicat des Avocats de France

34, rue Saint-Lazare 75009 PARIS – Tél : 01 42 82 01 26 – Email : saforg@orange.fr

www.lesaf.org

FEMMES & MIGRATION PROGRAMME DU MATIN

Modération : Céline Coupard, avocate au barreau de Montpellier

9 heures

Allocutions de bienvenue et d'ouverture

9 heures 30 - 10 heures 15

« *Des sorcières comme les autres* » - *Propos introductifs*

- Smaïn Laacher, sociologue

10 heures 15 - 12 heures 15

« *Juste une femme* » - *Les migrantes face aux violences intrafamiliales : une articulation entre droit de la famille, droit pénal et droit au séjour*

- Anne Sannier, avocate au barreau de Paris
- Stéphane Maugendre, avocat au barreau de Bobigny
- Oriane Andreini, avocate au barreau de Strasbourg

Débats

FEMMES & MIGRATION PROGRAMME DE L'APRÈS-MIDI

Modération : Eléna de Guéroult d'Aublay, avocate au barreau du Val d'Oise

14 heures - 14 heures 45

« *Tant de choses à vous dire* » - *La surexposition des femmes étrangères aux violences sexuelles*

- Jérémy Khouani, médecin généraliste, Assistance Publique – Hôpitaux de Marseille

14 heures 45 - 15 heures 45

« *J'ai de bonnes nouvelles* » - *Femme et demandeuse d'asile : la lente construction d'une jurisprudence à la CNDA*

- Titouan Cady, rapporteur à la CNDA
- Lucile Hugon, avocate au barreau de Bordeaux

16 heures - 17 heures

« *Les gens qui doutent* » - *Identifier et accompagner les femmes victimes de traite des êtres humains*

- Anne-Laure Delamarre, juge administrative, présidente de chambre au Tribunal administratif de Montreuil
- Vincent Souty, avocat au barreau de Rouen

Débats

INTRODUCTION

Près de la moitié des migrants sont des migrantes. Pourtant, ce prisme est rarement étudié comme sujet du droit des étrangers alors même que le parcours migratoire de ces femmes les expose à des violences et des risques spécifiquement liés à leur genre.

Partant du constat que toutes les étapes du parcours migratoire de ces femmes sont jalonnées de violences qui leur sont propres, cette journée de formation sera l'occasion d'interroger la manière dont le législateur et les juridictions ont fait émerger un droit des femmes étrangères en France.

Ce droit, en perpétuelle construction nécessite des outils spécifiques sur lesquels les intervenants de cette journée reviendront en détails.

PÉDAGOGIE

Objectifs pédagogiques : avoir une vision globale des spécificités liées au genre dans le droit des étrangers

Compétences visées : amélioration des connaissances pratiques en droit des étrangers.

Public visé et prérequis : toute personne intéressée par le droit des étrangers (magistrats, avocats). Moyens pédagogiques techniques et d'encadrement : apports théoriques et pratiques. Échanges sur les situations et cas pratiques des personnes participant à la formation.

Modalités d'évaluation et moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats : la formation dispensée ne fait pas l'objet d'une évaluation des personnes participantes.

En revanche, à l'issue de la formation, les personnes participantes seront destinataires d'un questionnaire d'évaluation de la qualité de la formation afin de permettre son amélioration.

FORMATION CONTINUE

Inscription préalable obligatoire en ligne : www.lesaf.org

Cette session de formation satisfait à l'obligation de formation continue des avocats (Article 85 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991) et aux critères de la décision du CNB n° 2018-001 du 20 juillet 2018 SAF Organisme de formation n° 11 75 54132 75

Durée de la formation : sept heures

PRISE EN CHARGE FI-FPL

N'oubliez pas de demander la prise en charge de vos frais d'inscription auprès du FIF-PL – 104 rue de Miromesnil 75384 PARIS CEDEX 08 Tél. 01 55 80 50 00 Fax. 01 55 80 50 29 – <http://www.fifpl.fr>

Participation en présence :

Pour valider la formation - Il vous sera INDISPENSABLE d'émarger la feuille de présence à chaque session de la journée de formation - le matin et l'après-midi. Merci de bien vouloir remplir le questionnaire d'évaluation en fin de formation. Une attestation de présence vous sera remise. Seul l'émargement fait foi pour les heures comptabilisées.

Participation en visio-conférence :

Pour valider la formation - Il sera INDISPENSABLE de vous inscrire en ligne, de vous connecter à la session de formation le matin et l'après-midi. Une facture et une attestation de présence vous seront adressées après la journée de formation.